

Vos avantages. Vos frais.

Les fonds communs de placement ont aidé plusieurs générations de Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers. Le fonds commun est un produit versatile, conçu pour les investisseurs comme vous, à des fins d'épargne et de placement. Vous pouvez utiliser les fonds communs pour mettre de l'argent de côté et investir votre argent durement gagné de diverses façons, entre autres :

- REER
- REER collectif
- Compte d'épargne libre d'impôt
- Régime enregistré d'épargne-études
- · Régime enregistré d'épargne-invalidité
- · Compte non enregistré

Cette brochure présente des renseignements détaillés qui vous aideront à comprendre les frais liés à l'achat, à la détention et à la vente de fonds communs de placement. Nous évoquerons les avantages des placements dans les fonds communs et la valeur que vous obtenez en contrepartie des frais que vous payez.

Nous espérons que ces renseignements et détails vous seront utiles. Vous pourrez en discuter avec votre conseiller dans le cadre de vos démarches pour atteindre vos objectifs financiers.





La valeur des placements en fonds communs

Les fonds communs de placement couvrent une vaste gamme d'options de placement procurant une diversification implicite. Au Canada, les fonds communs font l'objet d'une réglementation rigoureuse, afin de protéger les investisseurs et de promouvoir l'équité et l'efficience des marchés des capitaux.

Voici ce que peut vous procurer un placement dans les fonds communs :

- Accès à des placements dans le monde entier, qui font l'objet de recherches et sont gérés par des professionnels en placement experts dans un contexte bien réglementé.
- Potentiel de rendement : des gestionnaires de portefeuille déploient des efforts dans votre intérêt pour réaliser des rendements corrigés du risque solides à long terme.
- Liquidité : vous pouvez racheter vos actions aux prix courants (en acquittant les frais et charges dus au rachat) à n'importe quel moment.
- Efficience fiscale : Les fonds constitués en société et les fonds qui génèrent des flux de revenu fiscalement efficaces peuvent vous aider à minimiser les impôts et à maximiser les rendements de vos placements.
- Efficacité au niveau des coûts : si vous vous y preniez tout seul, cela vous reviendrait cher et prendrait énormément de temps, et il vous serait, dans certains cas, impossible d'avoir accès à un portefeuille de placements similaire.
- Souplesse : vous pouvez souscrire des fonds communs moyennant un placement initial relativement peu élevé ou des achats mensuels.
- La technologie qui vous fournit des renseignements précis et en temps opportun sur vos placements.

Les coûts associés aux placements en fonds communs

Ce que vous payez à la société de fonds communs de placement qui crée et gère votre fonds.

Ratio des frais de gestion (RFG)

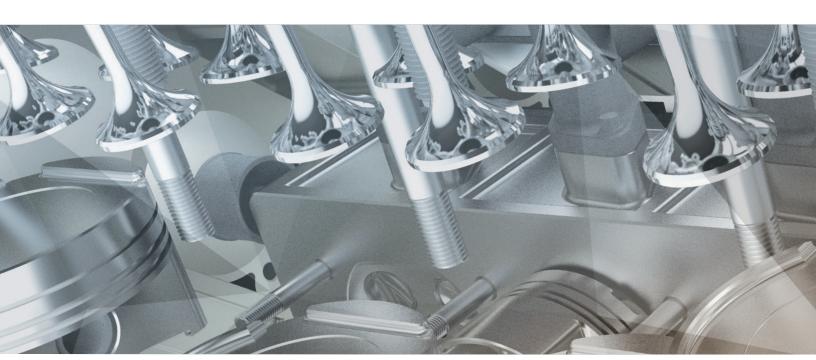
Chaque année, une société de fonds additionne les coûts associés à la gestion et à l'exploitation d'un fonds commun. Ces coûts sont ensuite présentés en tant que pourcentage de l'actif du fonds. Ce pourcentage est appelé ratio des frais de gestion (RFG).

Le rendement que vous obtenez en tant qu'investisseur est déclaré déduction faite du RFG du fonds.

Le RFG peut varier selon le type de fonds. Pour connaître le RFG d'un fonds commun, consultez le document intitulé Aperçu du fonds ou le Rapport de la direction sur le rendement du fonds (RDRF), ou adressez-vous à votre conseiller.

Les quatre éléments qui composent le RFG

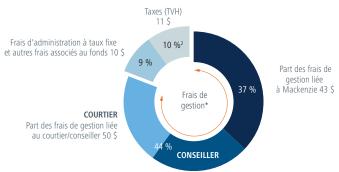
- 1. **Gestion**: Les frais de gestion couvrent les coûts de la société de fonds communs et des professionnels en placement qui décident comment et dans quels titres le fonds investira. Ces frais peuvent aussi couvrir la rémunération des firmes de courtage et des conseillers qui vendent les fonds et fournissent des conseils et services financiers continus aux investisseurs.
- 2. Administration: Les frais d'administration annuels à taux fixe couvrent les frais d'exploitation engagés par le gestionnaire de fonds et ceux engagés directement par les fonds. Les services fournis par les gestionnaires de fonds comprennent le service de traitement des comptes, le service à la clientèle, l'administration des fonds ainsi que les rapports juridiques, fiscaux et financiers. Les frais assumés directement par les fonds comprennent les charges relatives à la garde des valeurs, à l'audit, au dépôt des prospectus, à l'expédition du courrier et les frais relatifs au Comité indépendant de révision des fonds.
- 3. Taxes: Les sociétés de fonds communs payent des taxes sur les frais de gestion et certains frais d'exploitation.
- 4. Autres coûts : Ceux-ci comprennent les intérêts, les coûts d'emprunt et toute autre nouvelle charge gouvernementale. Ces autres coûts sont minimes et correspondent en moyenne à moins de 0,02 % du RFG.



Comment le RFG est-il calculé et présenté?

Un RFG est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds. Si, par exemple, vous aviez placé 5 000 \$ dans un fonds équilibré canadien de série A, dont le RFG est de 2,28 %1, vous auriez payé 114 \$ en frais de gestion, frais d'administration et impôts pour l'année.

Le graphique suivant illustre la méthode de calcul de ces frais, et ce à quoi ils servent.



Les rendements du fonds qui figurent dans les journaux et sur vos relevés sont ceux que vous obtenez une fois que le fonds a payé le RFG.

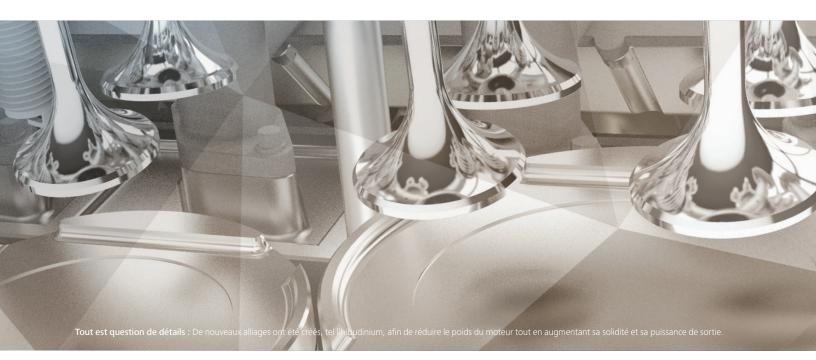
- * Les frais de gestion de 2 % représentent 81 % du RFG total de 2,28 %. 50 % des frais de gestion de Mackenzie sont versés aux courtiers sous forme de rémunération : commissions de suivi, commissions, marketing à frais partagés.
- 1 Représente le RFG d'un fonds équilibré canadien typique.
- ² Les taux d'imposition applicables sont calculés selon une moyenne pondérée des taux d'imposition applicables à la province de résidence des investisseurs dans le fonds. Un taux d'imposition présumé de 10,6 %, refletant la moyenne actuelle des investisseurs de Placements Mackenzie des provinces avec TVH et sans TVH, a été utilisé aux fins du calcul du RFG. Le taux d'imposition effectif pourrait différer.the current blend of Mackenzie Investments investors in HST and non-HST provinces, was used for the purposes of calculating the MER. The actual tax rate may differ.

Pourquoi le RFG varie-t-il d'un fonds à un autre?

Généralement parlant, les RFG sont moins élevés pour les fonds d'obligations et les fonds du marché monétaire, et plus élevés pour les fonds d'actions. Pourquoi? Les recherches et la sélection des titres coûtent d'ordinaire davantage pour les fonds d'actions. Par ailleurs, les fonds d'actions internationales et mondiales peuvent avoir des frais d'administration plus élevés. Ils peuvent également recourir à des sous-conseillers pour les aider dans la recherche et la sélection de titres dans d'autres pays.

TYPE DE FONDS	RFG MÉDIAN
MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN	0,75 %
REVENU FIXE CANADIEN	1,60 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS NEUTRES	2,35 %
ACTIONS CANADIENNES	2,48 %
ACTIONS MONDIALES	2,59 %

Source : Investor Economics. RFG médians des fonds de série A canadiens en 2013. (À DES FINS D'ILLUSTRATION)



Frais d'administration

Voici certains services couverts par les frais d'administration :

Agent des transferts

Chaque fois que vous et votre conseiller décidez d'acheter ou de vendre des parts de fonds communs, un agent des transferts traite ces opérations et conserve le registre des opérations. Par ailleurs, l'agent des transferts traite et verse des dividendes et des distributions aux investisseurs au nom de la société de gestion de fonds communs. Les agents des transferts se spécialisent dans ce genre d'opérations, ce qui permet aux sociétés de gestion de fonds et aux conseillers de concentrer leurs efforts sur l'optimisation de votre rendement.

Administration des fonds

Les frais administratifs couvrent en général les dépenses engagées par les employés et fournisseurs de services externes et le temps qu'ils ont consacré entre autres à l'administration du fonds, à l'établissement de sa valorisation quotidienne et à la comptabilité, à la tenue des livres, ainsi que les frais juridiques et financiers.

Services de garde de titres

Au Canada, la loi régissant le commerce des valeurs mobilières exige qu'un dépositaire indépendant garde l'actif d'un fonds commun de placement, en le conservant à part afin de protéger l'actif des investisseurs. De cette façon, la valeur marchande de votre placement est entièrement protégée en cas de faillite.

Coûts de production, d'impression et d'expédition

La production, l'impression et l'expédition des relevés de compte, des prospectus, des rapports de la direction sur le rendement du fonds, des états financiers et d'autres renseignements importants destinés aux investisseurs, sont des tâches essentielles qui coûtent cher. Elles sont aussi exigées par la loi. C'est pourquoi Mackenzie est constamment à la recherche de nouvelles façons de réduire ces coûts.



Rémunération des conseillers pour les services rendus

Des milliers de conseillers distribuent les fonds Mackenzie, partout au Canada. Les services offerts varient en fonction du type de conseiller. Par conséquent, il existe différents modèles de rémunération. Certains reçoivent un salaire, certains des commissions, alors que d'autres facturent des honoraires pour leurs services, tout comme les avocats ou les comptables. De plus en plus, les conseillers adoptent un modèle de rémunération à l'acte.

C'est pour répondre à ces différents modèles de rémunération que Mackenzie offre différentes séries d'un même fonds commun.

La rémunération du conseiller est généralement incluse dans le ratio de frais de gestion (RFG) que vous payez à la société de fonds communs de placement.

Nous vous expliquerons dans les lignes qui suivent en quoi consistent les frais de souscription et les commissions de suivi, et ce que vous devez savoir à leur sujet.

En quoi consistent les frais de souscription?

Les frais de souscription représentent un coût ponctuel. La souscription peut être effectuée avec frais d'acquisition ou avec frais de rachat (ou frais différés).

Souscription avec frais d'acquisition

Si un fonds commun exige des frais d'acquisition, vous acquittez des frais qui sont prélevés d'ordinaire du montant total de votre achat. Ces frais varient en général entre 0 et 5 % du montant du placement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre conseiller, et ces derniers sont souvent supprimés.

Souscription avec frais de rachat (frais d'acquisition différés)

Lorsque vous effectuez un placement dans un fonds commun selon l'option de souscription avec frais de rachat, la société de fonds verse des frais en votre nom à la firme du conseiller, en général 5 % s'il s'agit d'un fonds d'actions. Il n'y a aucuns frais jusqu'à ce que vous retiriez votre argent. La partie de ces frais que vous rembourserez à la société de fonds dépendra de la durée pendant laquelle vous conserverez votre placement dans le fonds.

Étant donné que la plupart des fonds communs sont gérés en vue de rapporter un rendement à long terme, l'option de souscription avec frais de rachat vous encourage à conserver votre placement pendant une durée fixe (d'ordinaire entre cinq et sept ans). Si vous vendez vos parts avant la fin de cette période, vous acquitterez des frais qui diminuent chaque année pendant laquelle vous gardez votre placement. Si vous conservez votre placement jusqu'à la fin du calendrier prévu, vous n'aurez pas de frais à acquitter à la vente de vos parts.

Explication de l'option de souscription avec frais d'acquisition

Si, par exemple, vous achetez 1 000 \$ de parts d'un fonds avec frais d'acquisition, et que vous acceptez des frais de 2 %, la société de votre conseiller recevra 20 \$ (dont une partie sera remise au conseiller) et 980 \$ seront déposés dans le fonds.

Explication de l'option de souscription avec frais de rachat

Si vous faites un placement dans un fonds selon l'option de souscription avec frais de rachat ou différés, le montant intégral des 1 000 \$ commence à fructifier immédiatement, et la firme de votre conseiller recevra de la société de fonds environ 50 \$ dont une partie déterminée à l'avance sera remise à votre conseiller.

Le tableau ci-dessous illustre les frais de rachat qui s'appliquent à la plupart des fonds d'actions offerts par Mackenzie.

PREMIÈRE ANNÉE	5,5 %
DEUXIÈME ANNÉE	5,0 %
TROISIÈME ANNÉE	5,0 %
QUATRIÈME ANNÉE	4,0 %
CINQUIÈME ANNÉE	4,0 %
SIXIÈME ANNÉE	3,0 %
SEPTIÈME ANNÉE	2,0 %
PAR LA SUITE	Néant

Frais modérés: Mackenzie offre également des options de souscription avec frais modérés qui s'appliquent à presque tous les fonds Mackenzie offrant l'option de souscription avec frais de rachat. Il s'agit d'un barème de frais de rachat dégressifs sur deux ou trois ans qui convient surtout aux investisseurs dont l'horizon temporel de placement est plus court. Vous pouvez également revendre chaque année 10 % de vos placements, sans pénalité, pour les nouveaux fonds achetés selon l'option de souscription avec frais modérés.

Souscription sans frais

Certaines sociétés de fonds communs de placement offrent des fonds « sans frais de souscription » qui n'exigent aucuns frais des investisseurs. Ces fonds comportent aussi bien des avantages que des inconvénients dont vous devez être conscient.

Ils n'offrent pas toujours les conseils en matière de placement que vous recevriez de votre conseiller. Cela veut dire que vous évitez certes d'acquitter une commission de vente, mais vous ne bénéficiez pas des conseils éclairés qui peuvent protéger et optimiser votre placement à long terme.

Comment choisir la bonne option de souscription?

L'achat d'un fonds selon l'option de souscription avec frais d'acquisition ou avec frais de rachat dépendra de votre horizon temporel et de la souplesse que vous désirez. Consultez votre conseiller au sujet de vos options.

La souplesse des fonds Mackenzie avec frais de rachat

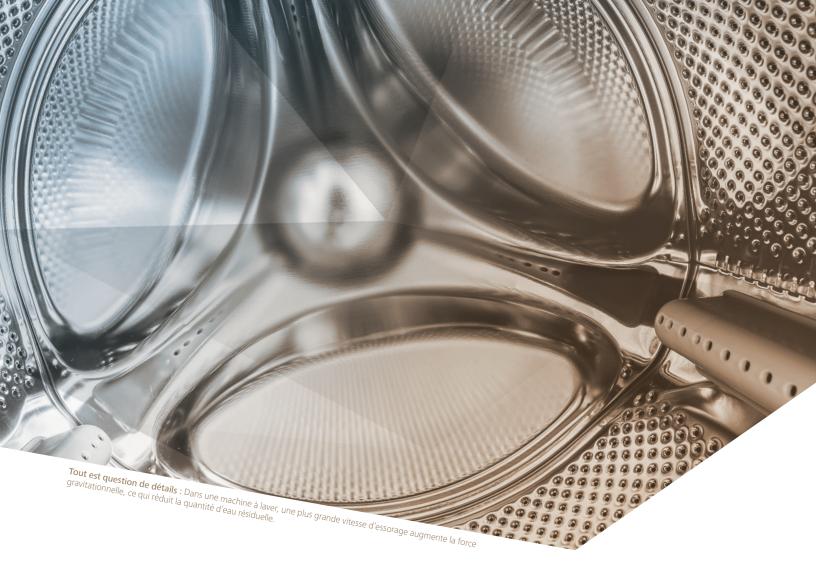
Il y a de fortes chances que votre profil de risque, vos objectifs de placement et la conjoncture du marché changent votre vie durant. C'est pour cette raison que Mackenzie propose deux attrayantes options à ceux qui achètent des fonds avec frais de rachat.

Différents fonds, même barème

Si vos objectifs de placement changent, vous pourrez échanger votre placement pour un autre fonds Mackenzie et conserver le barème en viqueur.

Option des 10 % sans frais

Pour vous donner encore plus de souplesse, Mackenzie offre ce que l'on appelle l'« option des 10 % sans frais ». Si vous achetez un fonds selon l'option de souscription avec frais de rachat, vous pourrez revendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans être assujetti à des frais de rachat. Ainsi, chaque année, vous avez accès instantanément à des liquidités pour des réparations et rénovations à votre maison, pour l'éducation d'un enfant, ou pour d'autres besoins planifiés ou imprévus.



Coûts associés aux services

Lorsque vous achetez un fonds commun de placement, celui-ci verse d'ordinaire des frais annuels à la société de votre conseiller tant que vous détenez votre placement. Ces frais, que l'on appelle « commissions de suivi », sont une rémunération que votre conseiller reçoit de la société de fonds communs de placement en contrepartie des services et conseils qui vous sont fournis. Le montant de la commission de suivi varie en général entre 0,25 et 1 % de l'actif par année. De plus amples détails figurent dans le prospectus du fonds commun.

Pourquoi payer une commission de suivi?

La commission de suivi rémunère votre conseiller pour les conseils continus qu'il vous donne en matière de placement en fonds communs. La commission de suivi ne constitue pas des frais additionnels; elle fait déjà partie des coûts du fonds.

Lecture obligatoire : l'Aperçu du fonds

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous recevrez l'Aperçu du fonds, lequel vous aidera à comprendre votre placement. Chaque Aperçu du fonds est rédigé en langage clair et ne compte pas plus de deux pages recto verso. Le document présente des renseignements importants pour les investisseurs, notamment le rendement antérieur, les risques et les coûts associés aux placements dans le fonds.

Vous pouvez également obtenir des renseignements détaillés sur vos fonds en consultant un document juridique plus complet, soit le prospectus simplifié. Ce dernier est disponible sur le site web de la société de fonds.

Pourquoi les conseillers et les sociétés de fonds sont-ils rémunérés même lorsque mon placement perd de sa valeur?

On peut facilement comprendre pourquoi les investisseurs se posent cette question, mais il y a d'importants éléments liés aux frais que vous payez aux conseillers et aux sociétés de fonds communs de placement.

Les marchés des placements ont une portée mondiale; ils sont complexes, interreliés et imprévisibles. Ils peuvent également être volatils. Les gestionnaires de portefeuille ne peuvent pas prédire avec certitude les mouvements quotidiens des marchés. Les gestionnaires de portefeuille de Mackenzie ont une vision à long terme et investissent dans des sociétés possédant un avantage durable sur la concurrence, un bilan favorable et une culture d'entreprise positive. Ils s'efforcent de protéger le capital de nos clients contre les impondérables.

Les événements mondiaux influent sur les marchés

Les gestionnaires de fonds communs et les conseillers font de leur mieux pour que votre portefeuille rapporte un bon rendement. Cependant, de nombreux facteurs, aussi bien mondiaux qu'économiques, sur lesquels ni votre conseiller ni la société de fonds n'ont de prise, peuvent se répercuter sur ce rendement.

Par exemple, en 1973 et 1974, l'indice Standard & Poor's (S&P) 500 a perdu 37 % de sa valeur et a reculé pendant 24 mois consécutifs. À l'instar des investisseurs, les conseillers et les sociétés de fonds communs de placement ont été eux aussi pénalisés par cette baisse, mais la plupart d'entre eux ont décidé de poursuivre leurs activités. Le marché baissier s'est finalement terminé, et les marchés

Les gestionnaires de portefeuille de Mackenzie suivent de près le contexte des placements et prennent des mesures en fonction de l'évolution.

Des atterrissages en douceur

Même lorsque les marchés sont en baisse et que la plupart des placements affichent une contre-performance, il est important de garder à l'esprit que les sociétés de fonds communs de placement et les conseillers peuvent faciliter un atterrissage en douceur pour votre portefeuille.

Les frais fixes ne changent pas

Les conseillers et les sociétés de fonds fournissent les mêmes services aux investisseurs aussi bien lorsque les marchés sont en hausse que lorsqu'ils sont en baisse. Ils font également face à beaucoup de frais fixes qu'ils doivent eux aussi acquitter tous les mois.

Votre conseiller et la société de fonds peuvent vous encourager à maintenir le cap tout au long du cycle des marchés. En investissant dans une optique à long terme, les investisseurs peuvent éviter de prendre des décision hâtives qui pourraient sérieusement nuire à leur portefeuille. Votre conseiller peut renforcer l'importance d'investir tôt, d'investir fréquemment et de conserver vos placements, pour vous aider à réaliser vos objectifs financiers.



out est question de détails : Un disque dur moderne – moins de 35 centimètres cubes



Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les titres de fonds communs de placement ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans les fonds du marché monétaire vous sera retourné. Le rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Le contenu de cette brochure (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour obtenir des renseignements généraux ou relatifs à votre compte, veuillez appeler :

 FRANÇAIS
 1-800-387-0615

 ANGLAIS
 1-800-387-0614

 CHINOIS
 1-888-465-1668

TÉLÉCOPIEUR 1-866-766-6623

COURRIEL service@placementsmackenzie.com

SITE WEB placementsmackenzie.com

Obtenez des renseignements sur les fonds et les comptes en ligne grâce à AccèsClient, site sécurisé de Placements Mackenzie. Visitez placementsmackenzie.com pour de plus amples renseignements.

